

Image not found or type unknown



Defaut d'un sous traitant

Par **Marc a toulon**, le **13/09/2010** à **22:29**

Bonsoir, rnrnvoila une experience de la vie ordinaire d'un maitre d'ouvrage que je suis devenu.... Mon chantier tire a sa fin . un sous traitant de l'entreprise de gros oeuvre ne peut ou veut realiser une prestation , en l'occurance la pose d'enduit . rnLe montant a ete évalué a 15€ du M² la ou le prix mediant est a priori apres recherche de l'ordre de 25€ ... donc une fcture qui fait un bon en avant . rnLe devis de l'entrprise de gros oeuvre m'a ete approtée par les architecte, le devis sur lequel nous avons contracté m'a permis in finé de faire ces calcul et donc quelque pas aurait du me prevenir . rnMa question est : qui doit payer la difference ? Moi, l'entreprise de gros oeuvre qui est en defaut , ou les architectes qui auraient du m"informe de ces prix hors normes ? rnrnje vous remercie pour vos conseils . rnrnMarc